



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE



**Avenant de prorogation pour l'année 2023 à la convention de
délégation de compétence des aides à la pierre signée entre l'Etat et la
Métropole Aix-Marseille-Provence**

(convention initiale 17/02838 – DEVT 008-1843/17/CM du 30/03/2017)

La Métropole Aix-Marseille-Provence, représentée par Mme Martine VASSAL, Présidente

et

l'Etat, représenté par M. Christophe MIRMAND, Préfet du Département des Bouches-du-Rhône ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 5218-2 pour la Métropole Aix-Marseille-Provence ;

Vu la/BM du Bureau de la Métropole en date du 20 octobre 2022 approuvant le présent avenant ;

Vu le courrier du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du 25 juillet 2022 ;

Il a été convenu ce qui suit :

A. Objet de l'avenant : prorogation de la convention de délégation de compétence des aides à la pierre signée entre l'Etat et la Métropole Aix-Marseille-Provence

La convention de délégation de compétence 2017-2022 concernant la délégation des aides à la pierre signée entre l'Etat et la Métropole Aix-Marseille-Provence est prorogée pour une durée d'un an. Le nouveau terme de la convention est fixé au 31 décembre 2023.

B. Objectifs quantitatifs prévisionnels et moyens mis à la disposition du délégataire par l'Etat pour 2023

Les objectifs quantitatifs prévisionnels et les moyens mis à la disposition du délégataire par l'Etat pour 2023 en matière de développement, d'amélioration et de diversification de l'offre de logements sociaux d'une part et en matière de requalification du parc privé ancien et des copropriétés d'autre part, seront fixés au début de l'année 2023 après avis du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement et formalisés dans l'avenant budgétaire annuel.

C. Autres dispositions

Les autres dispositions prévues par la convention Etat-Métropole Aix-Marseille-Provence de délégation de compétence 2017-2022 sont inchangées.

A Marseille, le

Le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône Christophe MIRMAND	La Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence Martine VASSAL
---	--